

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue du Clos Ste Marguerite, Longues - VIC-LE-COMTE

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2, relatifs au stationnement et à la circulation,
- Vu la demande présentée par l'entreprise SUEZ, 988, chemin Pierre Drevet – 69140 RILLIEUX LA PAPE tendant à ce que la circulation et le stationnement soient règlementés, rue du Clos Ste Marguerite à Longues, commune de VIC-LE-COMTE, afin de réaliser des travaux de raccordement au réseau assainissement,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits au droit du chantier, rue du Clos Ste Marguerite à Longues, commune de VIC LE COMTE, pendant la durée des travaux, soit 2 jours prévus entre le 9 mars et le 3 avril 2025, pour permettre la réalisation de travaux de raccordement au réseau assainissement.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de VIC-LE-COMTE,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de VIC-LE-COMTE,
- La Police Municipale,
- Au Centre Technique Municipal,
- A l'entreprise.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 27 février 2026.

Le Maire

A. DESFORGES

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié aux intéressés le : 02 - 03 - 2026.

